

Châtenay Patrimoine Environnement

8 rue Benoist
92290 Châtenay-Malabry

Fédération Patrimoine-Environnement

6-8 Passage des Deux Sœurs
75009 Paris

Sauvons la Butte Rouge

23 avenue Francis de Pressensé
92290 Châtenay-Malabry

Sites & Monuments

39, Avenue de la Motte-Picquet
75006 Paris

do_co_mo_mo_fr

1 place du Trocadéro
75116 Paris

Lettre RAR

Châtenay-Malabry, le 30 mai 2022

Mme Rima ABDUL MALAK

Ministre de la Culture
3 rue de Valois
5033 PARIS cedex 01

Objet : Menace de destruction de la cité-jardin de la Butte-Rouge, Châtenay-Malabry

Madame la Ministre,

Nous vous adressons nos plus sincères félicitations pour votre nomination et tous nos vœux de réussite dans vos nouvelles fonctions.

Par le présent courrier, nous tenons à porter à nouveau à votre attention notre combat contre la démolition programmée de la cité-jardin de la Butte-Rouge, fleuron de l'architecture et de l'urbanisme social du XXe siècle en grand danger de destruction.

Il y a, en effet, urgence car des travaux de sondage de sol, visibles sur place, ont été engagés, par la municipalité de Châtenay-Malabry (cf. photo jointe). Par ailleurs, de très nombreux logements sont désormais inoccupés pour mener à bien ce projet de démolition-reconstruction dévastateur. La première tranche de travaux, dite « opération des ilots tests », concerne la destruction de 14 bâtiments. En conséquence, certains d'entre eux, qui ont actuellement une hauteur de 10 m et ont été conçus par les architectes d'origine de la cité-jardin, seront prochainement remplacés par des bâtiments de 18 m de haut.

Ce n'est donc nullement une opération « test », ainsi que le prétend, le maire. En définissant ces « ilots tests » et en modifiant le plan local d'urbanisme (PLU), les concepteurs du projet vident de tout sens la démarche patrimoniale engagée selon la recommandation de votre prédécesseure, Mme Françoise Nyssen. De fait, le Site patrimonial remarquable que met en œuvre la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, n'empêche en rien la commune d'avancer dans son projet destructeur.

Vous connaissez les tribunes et lettres de soutien de nombreux architectes de renom, notamment les trois prix Pritzker Français, les 10 Grands Prix Nationaux d'Architecture ou Grand Prix de l'urbanisme, ainsi que de nombreux articles, articles de presse (*Le Monde, La Croix, Le Canard Enchaîné, L'Architecture d'aujourd'hui*, etc.) et articles notamment portés par Docomomo France et des associations agréées d'utilité publique à l'échelle nationale telle que la Fédération Patrimoine-Environnement et Sites & Monuments, cosignataires du présent courrier.

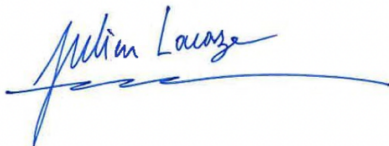
Légitimement, le président d'ICOMOS France se préoccupe, lui aussi, des périls qui s'accumulent sur cet ensemble remarquable, labellisé « Patrimoine du XXe siècle » en 2008.

Très récemment, Europa Nostra, association européenne engagée dans la défense du patrimoine culturel et fédérant de nombreuses associations nationales, a classé la cité-jardin de la Butte-Rouge comme l'un des sept monuments et sites patrimoniaux européens les plus menacés en 2022.

C'est pourquoi nous vous demandons de marquer votre entrée en fonction par une décision forte, mettant ainsi fin aux atermoiements passés, en plaçant la Butte-Rouge sous instance de classement au titre des monuments historiques. Cette protection est en effet la seule à permettre réellement de stopper les travaux en cours et de convertir ce projet destructeur en une opération de réhabilitation et de mise en valeur de cette véritable œuvre urbaine.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions, Madame, d'agréer l'expression de nos salutations les plus respectueuses

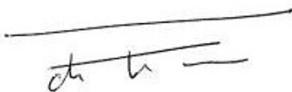
Sites & Monuments, Julien LACAZE



DoCoMoMo France, Richard KLEIN



Patrimoine-Environnement M. De La Bretesche.



Châtenay Patrimoine Environnement, Martine de SAINTILAN



Sauvons la Butte Rouge, Geneviève COLOMER

